

AR Prefecture

063-216303537-20240301-2024\_03\_10-AU  
Reçu le 04/03/2024

**Extrait du registre des délibérations  
du Conseil Municipal de Saint Germain l'Herm**

Nombre de Conseillers L'an Deux Mil Vingt-quatre, le 1er Mars à 20 h 30

- en exercice	10	Le Conseil Municipal de St Germain l'Herm, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Chantal DESGEORGES, Maire.
- présents	8	
- votants	8	
- absents	2	
- exclus	0	

Date de convocation :  
26 février 2024

Date d'affichage :  
26 février 2024

Présents : BLANC-PAGET Paule, CARLE Pascal, DESGEORGES Chantal, MONGHEAL Jean-Luc, OLLEON Daniel, RANGLARET Dominique, ROMEAS Daniel, VOISSET Yvette,  
Absents excusés : THABOUILLOT Jacques, BLANCHARD Pierre  
a été nommé secrétaire : MONGHEAL Jean-Luc

**Délibération 10 - 2024**

**Objet : abattoir d'Ambert**

Mme le Maire a communiqué aux Conseillers Municipaux le rapport de la chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes qui a procédé, dans le cadre de son programme de travail, à l'examen de la gestion de l'abattoir d'Ambert.

Lors de sa séance du 21 août 2023, la chambre a arrêté ses observations définitives qu'elle a transmises au président de la communauté de communes Ambert Livradois-Forez pour être communiquées à son assemblée délibérante. La présentation du rapport ayant eu lieu le 10 janvier 2024, Monsieur le Président de la chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes adresse en application de l'article L. 243-8 du code des juridictions financières ces observations définitives à l'ensemble des communes concernées. Celles-ci doivent être présentées au plus proche conseil municipal et donner lieu à un débat. La chambre régionale ne sera pas destinataire des suites.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport.

Fait et délibéré à Saint Germain l'Herm, les jours, mois et an ci-dessus

Acte rendu exécutoire après le dépôt  
en Sous-préfecture d'Ambert le 4 Mars 2024  
et publication ou notification du 4 Mars 2024

Le Maire, Mme Chantal DESGEORGES

